

CONCEVOIR L’AFFICHE OFFICIELLE DE LA 33E CONVENTION GENERALE DE L’IUPAT

Voulez-vous faire partie de l’histoire de l’IUPAT ? C’est l’occasion de montrer vos talents en concevant l’affiche officielle de la 33e Convention générale de l’IUPAT.

Les participations seront jugées en fonction de leur conception générale, de leur thème et de la fierté syndicale qu’ils suscitent. Nous encourageons tous les participants à sortir des sentiers battus.

Toutes les combinaisons de couleurs et tous les éléments de conception sont les bienvenus.

L’artiste de l’illustration sélectionnée sera invité à la convention en tant qu’invité du président général Jimmy Williams Jr.

Règles de participation

- *L’artiste doit être un membre en règle d’IUPAT ou un parent d’un membre en règle d’IUPAT.
- L’affiche doit comporter les éléments suivants:
 - **33e Convention générale**
 - **IUPAT**, ou International Union of Painters and Allied Trades
 - Thème de la convention: **Un syndicat. Une famille. Un combat.**
 - Dates de la convention : **26 au 30 août 2024**
 - Lieu de la convention: **Orlando, Florida**
- Toutes les participations doivent inclure
 - Une image claire de l’œuvre au format .pdf, .jpg ou .png. Il sera demandé à l’artiste sélectionné de soumettre une œuvre originale.
 - Spécifications de taille : **l’affiche doit être conçue au format 18 po x 24 po ou 24 po x 36 po (voir les exemples à l’échelle).**
 - Un formulaire de participation dûment
- Pour être éligibles, les participations doivent répondre aux critères suivants

Les participations peuvent être incluses dans les publications et le matériel promotionnel de l’IUPAT.

18"x24"

24"x36"



LE PERSONNEL DE L’IUPAT INTERNATIONAL ET DES FONDS AFFILIÉS N’EST PAS ÉLIGIBLE.

NUL EN CAS D’INTERDICTION

FORMULAIRE DE PARTICIPATION (DOIT ÊTRE SOUMIS AVEC L’ILLUSTRATION FINALE)

Informations sur l’artiste

Nom _____

Adresse _____

Ville/État/Code postal _____

Numéro de téléphone _____

Email _____

Signature de l’artiste _____

La participation doit être l’œuvre originale de l’artiste et ne doit pas enfreindre les droits d’auteur, les marques déposées, les droits à la vie privée, la publicité ou d’autres droits de propriété intellectuelle ou d’autres droits d’une tierce personne. En signant, j’autorise l’IUPAT à reproduire mon illustration, en partie ou en totalité, dans les publications et le matériel promotionnel de l’IUPAT. Cette autorisation confère à l’IUPAT un « droit d’utilisation » non exclusif, y compris pour les versions éditées des œuvres soumises.

Informations sur le membre

Nom _____

Numéro du conseil de district _____

Numéro du syndicat local _____

4 derniers SSN/SIN _____

Signature du membre _____

Les affiches de la 33e Convention générale de l’IUPAT doivent être envoyées avant 23 h 59, heure avancée du Pacifique (PDT), le dimanche 16 juin 2024.

Veuillez envoyer votre formulaire de participation et vos fichiers (.pdf, .jpg ou .png) à communications@iupat.org en indiquant « CONCEPTION DE L’AFFICHE DE LA CONVENTION » dans l’objet. La conception choisie sera annoncée en août 2024.